



Déclaration liminaire CHSCTA du 13/06/2019

Un constat s'impose, les conditions nécessaires pour effectuer un travail qui garantisse la santé sont loin d'être réunies dans l'Education Nationale.

Pire que cela, les conditions de travail des personnels risquent fort de se dégrader encore davantage dans un futur proche...

Prenons un exemple récent. Dans les dernières études sur la santé des personnels, les CPE sont considérées d'après l'enquête de la MGEN de 2012, comme étant les personnes les plus exposées aux Risques Organisationnels. Le dernier rapport remis par l'Inspection Générale des Finances (IGF) cherche à légitimer les suppressions de postes de fonctionnaires promises par le gouvernement, quitte à faire preuve d'une insincérité flagrante. Le temps de travail des conseillères principales et des Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) est notamment visé par ce rapport. Dans les faits, contrairement à la vision technocratique et purement comptable de l'IGF, le temps de travail réel des CPE va bien au-delà des 35 h hebdomadaires.

Sur le plan de formation, quelques remarques, nous avons voté contre le Paf au CTA, Dans les thématiques abordées qui concerne le chsct, il est étonnant de voir l'apport des neuro-sciences, « agir pour l'école » est une chapelle qui n'est pas très émancipatrice !

D'autre part, proposer des formations contre la radicalisation alors que dans le même temps les subventions pour divers projets culturels et les heures d'enseignement général se voient réduites, cela ne sert à rien. La culture et l'esprit critique sont les seules armes contre l'obscurantisme.

Concernant les actions académiques pour l'insertion professionnelle des personnels en situation de handicap, vous allez nous dire que les moyens qui sont consacrés sont en augmentation. Certes, mais dans des proportions qui ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins réels. Ainsi les moyens horaires consacrés à l'allègement de service dans le second degré passent en moyenne par personne concernée de 2 heures 37 min à 2h 43 min soit un gain de 6 mn entre 2017 et 2018....

De plus en dehors des chiffres, ce que ne relate pas le bilan, c'est l'opacité dans la prise de décision de ces allègements...avec une

commission qui se réunit sans la présence des organisations syndicales (à ce propos nous réitérons notre demande de pouvoir y participer), et à une date qui n'est bien souvent pas connue des principaux intéressés. En outre normalement les critères de santé devraient prévaloir dans la prise de décision. Mais les collègues en viennent à douter, surtout lorsque certains n'ont pas pu rencontrer le médecin de prévention avant la réunion de la commission...ou que d'autres ont pu le rencontrer mais après que la commission se soit tenue...

Quel stress pour des collègues qui sont déjà affaiblis par leur handicap. Ils préfèrent souvent prendre les devants et faire une demande de temps partiel, supportant ainsi un coût qui devrait naturellement revenir à l'employeur.

Sur un plan plus général, les récentes réformes qui s'accompagnent de nombreuses suppressions de postes sont incompatibles avec la volonté et le devoir d'améliorer les conditions de travail des personnels.....

De nombreuses raisons donc de s'inquiéter surtout quand on sait qu'il est prévu dans le projet de réforme de la fonction publique de faire disparaître la seule instance qui se préoccupe des ces questions de santé et de conditions de travail à savoir les CHSCT.

A la CGT nous considérons que ce n'est pas en en cassant le thermomètre que l'on fait tomber la fièvre !

Nous demandons donc au gouvernement de retirer l'ensemble de ses projets néfastes à nos conditions de travail : loi Blanquer, réforme des lycées et réforme de la fonction publique !

Et nous vous demandons, Monsieur le Président du CHSCT Académique, de continuer à mettre tout en œuvre pour respecter le décret 82-453 et assurer l'obligation de prévention dont les personnels ont grand besoin à l'heure actuelle.